

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Bourgogne**

**Séance du 17 octobre 2023**

Délibération n° 2023 – 17/10/2023 – 10

*Mise à jour de la cartographie NBI – Rentrée 2023*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n°94-1067 du 8 décembre 1994 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU la délibération n° 2022-05/07/2022-4 du conseil d'administration du 5 juillet 2022 approuvant la mise à jour de la cartographie de la NBI au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 4 octobre 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15  Membres présents : 14 Membres représentés : 4 Total : 18	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 3</b>  <b>Suffrages exprimés : 15</b>  <b>Pour : 15</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la mise à jour de la cartographie de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

Dijon, le 18 octobre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

*P.J. : Mise à jour de la cartographie NBI – Rentrée 2023*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Conseil d'Administration du 17 octobre 2023

Université de Bourgogne  
Pôle RH-BIATSS

### Comité Social d'Administration 4 octobre 2023

#### Mise à jour cartographie NBI rentrée 2023

	FONCTIONS	CORPS	COMPOSANTES / PÔLES / SERVICES	Observations	Redéploiement	GEL	Points	Proposition administration	Date	
1	Coordonnateur paie	AAE	POLE RH- SPQRH	<i>Technicité très particulière sur tout le processus paie afin d'en assurer la maîtrise et la sécurité</i>			20	validé	01/09/2023	
2	Reponsable antenne financière	SAENES	UFR STAPS	<i>Haute technicité, volumétrie financière importante, responsabilités avec encadrement de 2 agents</i>			20	validé	01/09/2023	
3	Responsable du BVE et de la MDE	SAENES	PFVU	<i>Création du Service de Vie Etudiante au 01/09/2023 Reconfiguration des missions</i>		X		gel		
4	Gestionnaire financière	ADJAENES	SUAPS	<i>Prise en charge de la cellule financière de la commission solidarité étudiante</i>			-	refus		
5	Responsable du centre de calcul	IGR	DNUM	<i>Demande d'alignement en tant que chef de service avec encadrement</i>			-	refus		
6	Ingénieur intégrateur d'application	IGE	DNUM	<i>Technicité forte</i>			-	refus		
7	Responsable du SNU	IGE	DNUM	<i>Demande d'alignement en tant que chef de service avec encadrement</i>	X		-	refus		
8	Responsable administratif	IGE	DNUM	<i>Responsabilités fortes avec encadrement Missions transversales, notamment sur les opérations RH pour 66 agents et le budget</i>			20	validé	01/09/2023	
<b>TOTAL :</b>								<b>60</b>		